

DEC2024-027

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX

255 rue Martha Desrumaux – CS 6003
24000 PERIGUEUX

DECISION DU PRESIDENT

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

Objet : Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux – Cession d'un bus à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise – Montant 7 000€ HT

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 déléguant au Président certaines de ses attributions ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération le Grand Périgueux souhaite mettre en vente un bus dans le cadre de son renouvellement annuel.

Considérant que la Communauté d'Agglomération Bergeracoise dont l'adresse est Domaine de la Tour " la Tour Est" CS40012, 24112 BERGERAC Cedex souhaite se porter acquéreur de ce bus.

DECIDE

Article Unique : De vendre à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise le bus immatriculé, **DV-977-TA** pour un montant de 7 000€ HT.

Affiché le **18 JUIN 2024**

Fait à Périgueux, le

18 JUIN 2024

Le Président
Jacques AUZOU

